



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo@wanadoo.fr

<https://judo68.ffjudo.com>

Point 1 - Remarques - PV AG 22.06.2025

De : Jean-Luc CARDOSO <jean-luc.cardoso@wanadoo.fr>

Envoyé : mardi 9 juin 2026 12h30

À : Adrien BRETON <president_comite68@ffjudo.com>

Cc : cd68judo.secretariat-general <cd68judo.secretariat-general@orange.fr>

Objet : Judo-CD68 - 2026 - Assemblée Générale 2026

Monsieur le Président du Comité Départemental de Judo,

Préalablement à l'Assemblée Générale 2025 du Comité Départemental je vous ai adressé une question relative à la non-conformité du compte rendu de l'Assemblée Générale 2024 du dit Comité et à l'utilisation de ma signature sur un compte rendu qui ne correspond pas à celui que je vous ai transmis.

Outre quelques corrections orthographiques, grammaticales ou de tournures de phrases les non-conformités portaient sur les points suivants :

- vous avez retiré les formulations complètes des questions qui ont été préalablement posées. Ceci n'est ni conforme ni loyal car de nature à déformer les questions et donc induire en erreur le lecteur.
- vous n'avez pas reproduit les réponses telles qu'elles ont été formulées devant l'assistance en ne retranscrivant que "ce qui vous arrange". Ceci est également de nature à déformer la réponse, ce qui est réellement le cas, et par conséquent induire en erreur le lecteur, ce qui est également le cas.
- dans le compte-rendu produit vous avez inscrit des interventions à des moments auxquelles elles n'ont pas eu lieu. Ceci est de nature, à minima, à induire en erreur le lecteur et dans tous les cas ne pas être fidèle aux débats.
- plus grave, vous avez inscrit au compte rendu que des modifications ont été apportées aux Statuts du Comité ainsi qu'au Règlement Intérieur du Comité alors qu'aucune modification n'ont été proposées ni votées ... Ceci est constitutif d'un faux en écriture ... dont j'aurais éventuellement à répondre étant donné que la dite Assemblée Générale s'est déroulée sous mon autorité et que ma signature figure sur le dit compte rendu ...
- Enfin vous indiquez dans le compte rendu des propos que je n'ai pas tenu dont je peux être tenu responsable.

Au-delà de ce qui précède vous avez utilisé ma signature apposés sur le dit compte rendu SANS m'en avisé par quelques formes que ce soit.

Je ne peux le tolérer.



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo@wanadoo.fr

<https://judo68.ffjudo.com>

Si vous m'aviez demandé préalablement peut-être vous aurais-je donné mon aval.

Vous ne l'avez pas fait.

Je vous ai transmis le compte rendu de l'AG 2024 avec ma signature à deux reprises sur plusieurs adresses mail : le 11 juillet 2024 sur l'adresse mail cd68judo.secretariat-general@orange.fr et le 12 juin 2025 sur les adresses mails president_comite68@ffjudo.com et cd68judo@wanadoo.fr.

Lors de l'Assemblée 2025 vous avez répondu en arguant que mes demandes n'étaient que corrections de "fautes de styles, d'orthographe, ou mise en forme".

Vos omettez dans ce compte rendu de rendre compte d'un autre argument que vous avez avancé : qu'elles aient été reçues tardivement et que cela ne vous avait pas laissé le temps de les instruire.

De plus vous omettez de dire et d'inscrire au compte rendu que le dit compte rendu de l'Assemblée Générale 2024 vous a été transmis le 11 juillet 2024 ainsi qu'une seconde fois le 12 juin 2025.

Ces deux transmissions ayant été faites dans les délais.

Ceci est une présentation réductrice et trompeuse aux représentants des clubs siégeant à cette Assemblée à plusieurs titres. D'abord parce qu'elles ont été envoyées et reçues dans les délais, certes peu de temps avant l'expiration de celui-ci (pour le second envoi) mais dans les délais tout de même.

Ensuite, le délai imparti est justement prévu pour permettre la prise en compte et l'instruction des questions.

De ces faits, votre argument n'est pas recevable car il vous appartient de vous organiser pour répondre à cette disposition.

Cela s'est toujours fait par le passé notamment quand j'étais Secrétaire Général puis Président du Comité Départemental. De ces faits je connais bien la question et comprends d'autant moins votre argument.

Par ailleurs, malgré que ce ne soit pas la "procédure statutaire" normale, il n'a pas été rare que des questions qui n'ont pas été transmises préalablement soient posées en séance et que nous y répondions dans la mesure où cela ne demandait pas une instruction ou des recherches ne permettant pas d'y répondre.

Il est aussi arrivé (très rarement) que des questions posées nécessitent des recherches ne permettant pas d'y répondre immédiatement, dans ce cas nous avons pris la question et y avons répondu ultérieurement soit par communication directe aux clubs soit par circulaire soit à l'occasion d'une réunion ultérieure tel que le Stage National de Rentrée précédemment appelé Stage Régional de Rentrée.

Mais là n'est pas réellement la question.



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo@wanadoo.fr

<https://judo68.ffjudo.com>

Lors de cette Assemblée 2025 j'ai attiré à deux reprises (lors du vote d'approbation du compte rendu ainsi qu'au point divers) l'attention du Comité Départemental et les représentants des clubs que le document soumis aux votes était un faux, par là même que vous entraîniez les clubs à voter sur un faux document et que cela occasionnerait l'utilisation d'un faux.

Malgré mon insistance vous avez persisté et coupé court à la question en réitérant vos arguments cités plus haut.

La Secrétaire Générale de la Fédération, présente lors de cette Assemblée 2025, n'a pas jugé utile de s'intéresser à la question, c'est bien dommage.

Par le fait vous avez rendu le Comité Départemental responsable de faux et usage de faux avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour lui.

En persistant vous avez, par le fait, au-delà des clubs, entraîné la Fédération dans cette coupable attitude.

En effet la présence de la Secrétaire Générale de la Fédération à l'Assemblée Générale 2025 a, par son absence de réaction, validé votre décision et rend donc solidaire celle-ci.

En considérant que les points mentionnés plus haut ne sont que corrections de "fautes de styles, d'orthographe, ou mise en forme", alors qu'ils sont de fond et de nature à travestir la réalité vous persistez à la production et l'utilisation d'un faux.

Je ne peux laisser cela en l'état.

C'est pourquoi je vous invite à faire le nécessaire pour corriger cela.

En l'absence, je me verrais dans l'obligation de saisir les autorités compétentes.

Enfin sur ces questions, de la lecture du compte rendu de l'Assemblée Générale il ne ressort aucunement l'alerte que j'ai lancée lors de cette Assemblée concernant les faits évoqués plus haut.

En tout état de cause, je vous demande de bien vouloir faire le nécessaire pour que mon alerte de production et utilisation de faux et de l'utilisation de ma signature figurent au compte rendu de cette Assemblée Générale 2025.

Par ailleurs avant et après le vote sur le budget je me suis félicité, qu'enfin, une majorité des clubs approuve une augmentation de la cotisation club Départemental de même nature que celles que j'ai présenté (simulations à l'appui) à plusieurs reprises lors des 2 Olympiades pendant lesquels j'ai dirigé le Comité Départemental et qui ont été refusées.

Ceci alors que je constatais et alertais sur la baisse des aides publiques avec un coût de la vie et une augmentation des missions des Comités Départementaux.

Cette intervention ne figure nullement, même de façon anonyme, dans le compte rendu de l'Assemblée Générale 2025.



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo@wanadoo.fr

<https://judo68.ffjudo.com>

Je vous demande de bien vouloir faire le nécessaire pour que cela soit ajouté au compte rendu.

Nota : pour mémoire et toutes fins utiles, vous trouverez ci-joint les deux versions des comptes rendus qui ont été transmis le 11 juillet 2024 et 12 juin 2025, l'un avec les modifs apparentes, l'autre "nettoyé" (c'est à dire en version finale sans modifs apparentes).

Comptant sur vous et restant à votre disposition pour tout compléments d'informations ou échanges, recevez monsieur le Président l'expression de mes salutations sportives.

Jean-Luc CARDOSO

06-11-22-46-99

jean-luc.cardoso@wanadoo.fr